



## EDITO

### Cher(e)s adhérent(e)s & partenaires de l'ADEV,

Vous trouverez dans ce bulletin, des informations sur nos activités de l'année 2018 et nos projets pour 2019.

L'ADEV a 3 salariés, dont 2 basés 2 bis rue des Marais à l'île d'Olonne :

- ◆ Josiane MELIER à 80% de son temps comme animatrice pour la découverte de la nature.
- ◆ Giovanni SANDER chargé d'études,
- ◆ Yvonne ROLLIN comme secrétaire à temps partiel, basée au siège social.

Vous prendrez connaissance des comptes rendus des activités 2018 de nos animations.

Dans ce bulletin également, un petit mot sur ce que représente l'ADEV aux yeux de Guy DURAND que nous avons coopté au C.A. du mois d'Octobre 2018, et sera présenté à l'élection à la prochaine Assemblée Générale.

### Nos projets :

Le conseil d'administration a approuvé le projet de développement de nos animations pour le printemps et l'été 2019.

Grâce à un emploi de service civique, nous programmons de nouvelles animations à partir de l'Observatoire d'Oiseaux de l'île d'Olonne. (cf. fin du bulletin)

Les résultats d'enquêtes de satisfaction démontrent régulièrement l'intérêt de l'Observatoire. Il est perçu par les visiteurs, comme un outil et un lieu privilégié de découvertes de la Nature.

Pour ce qui concerne le service études, Giovanni a pour objectif d'élargir son champs de compétences, afin d'assurer la pérennité de cette activité en répondant plus précisément à des demandes nouvelles tant des entreprises que des collectivités territoriales.

Le conseil d'administration constitué de 10 membres se réunit 10 fois dans l'année. La gestion au quotidien est notre préoccupation majeure et en particulier pour les coprésidents.

Mais l'action pour l'environnement est la base de notre mission et chaque membre du conseil agit et apporte sa réflexion dans les diverses instances où il représente l'ADEV.

La protection de l'environnement est notre priorité. Les évolutions climatiques et les catastrophes naturelles nous démontrent chaque jour l'urgence d'agir.

Nous apportons très modestement notre contribution pour que chaque citoyen prenne conscience de l'urgence à faire évoluer les habitudes de consommation pour une réduction sensible des énergies non renouvelables. C'est par la pression exercée chaque jour sur les décideurs politiques et les grandes entreprises que s'opérera le changement.

Il faudra encore beaucoup de temps...

Face à cet enjeu, les états devraient investir massivement en soutenant les entreprises dans les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle qui nous ouvrent de nouveaux horizons pour une économie durable dans un environnement durable et permettraient aux 8 Milliards d'habitants de la planète d'avoir un meilleur avenir pour les prochaines générations.

### La redevance incitative est-elle vraiment une bonne idée ?

En théorie la redevance incitative en matière de gestion des déchets est une bonne idée.

Bien sûr, on ne peut que souscrire à cette initiative qui ne présente que des vertus et qui comme son adjectif le précise incite :

- ◆ à mieux trier les déchets ce qui réduit les volumes des déchets ménagers ultimes à enfouir ou à incinérer
- ◆ à mieux les recycler et ainsi économiser des ressources naturelles
- ◆ à valoriser les recyclables, dont le produit vient en déduction des frais de collecte et de traitement. etc.

De même il paraît judicieux de faire payer le prix fort à ceux qui ne font pas d'efforts de tri et génèrent le plus de déchets, soit en poids, soit en volume et de réduire le montant de la redevance à ceux qui se montrent vertueux et civiques !

Mais tout n'est pas aussi simple !

Malheureusement, l'esprit gaulois de certains les amène à rechercher des solutions qui font moins mal au porte-monnaie.

Avant la redevance incitative, les bords des routes étaient presque exclusivement jonchés de paquets de cigarettes, de canettes de coca ou de bière en alu ou en verre et de bouteilles en plastique remplies d'urine particulièrement sur les axes fréquentés par les camions, mais maintenant viennent s'y ajouter des sacs entiers d'ordures de toute nature.

Pas besoin d'être très perspicace et de mener des enquêtes approfondies pour s'en rendre compte. Quand vous vous promenez à pied, que vous faites un déplacement en voiture, il suffit de jeter un coup d'œil en direction des bords de routes, dans les fossés mais aussi à la lisière des bois, dans les canaux et les rivières.

Bien souvent on ne les distingue pas toujours au premier regard compte tenu de leur éparpillement. Ils se cachent dans les herbes et se révèlent, pour qui veut bien les regarder et les voir, lors du fauchage des abords des routes. A ce moment-là, ils sont éventrés par les engins de coupe et leur contenu sort de son anonymat.

Ces lieux sont devenus de véritables décharges sauvages étalées sur des kilomètres et renferment des déchets pour la plupart polluants qui se décomposent dans les fossés créant des pollutions sournoises qui cheminent tranquillement en direction des rivières pour aboutir à la mer ou qui s'infiltrent dans les sols pour rejoindre les nappes phréatiques.... sans aucun contrôle.

Alors la redevance incitative serait-elle devenue une redevance « incitative ».... à jeter les ordures dans la nature ?

La plupart des autorités responsables semblent se désintéresser de ces pollutions qui n'ont pas d'existence légale mais qui sont pourtant bien présentes.

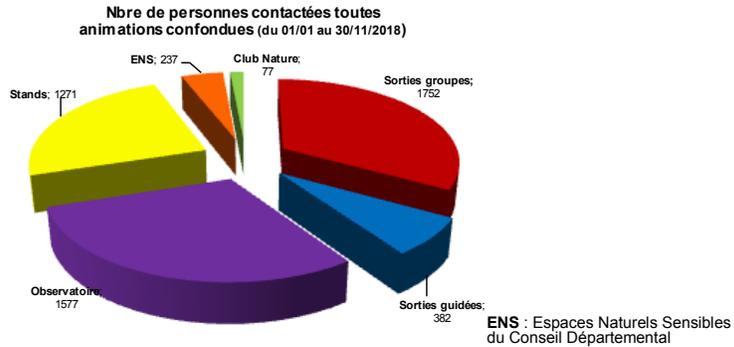
Il serait urgent de toucher au porte-monnaie les pollueurs indécents (on pourrait même dire les criminels) en leur infligeant des amendes ... « incitatives » et le faire savoir afin de dissuader ceux qui seraient tentés de faire de même. Ceci, dans le but de leur faire prendre conscience des risques pour eux-mêmes et pour les autres.

Il serait également urgent que nos élus se penchent sur ce phénomène qui prend de l'ampleur au fur et à mesure de la mise en place de la redevance « incitative » dans les communes.



Vous trouverez ci-dessous l'essentiel de notre activité en matière d'animations

Répartition de nos animations

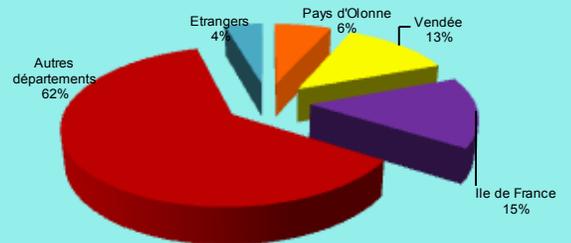


L'observatoire d'oiseaux de l'île d'Olonne (Ouverture du 18/06 au 02/09/2018)

Observatoire d'oiseaux de l'île d'Olonne  
Nombre de visiteurs 2016 à 2018



Observatoire d'oiseaux de l'île d'Olonne  
Origine des visiteurs 2018



Sorties guidées estivales (4 en avril/mai et 39 du 04/07/2018 au 30/08/2018)

Sorties guidées estivales  
Nbre de sorties & participants - 2016 à 2018



Sorties Guidées Estivales  
Origine des participants 2018

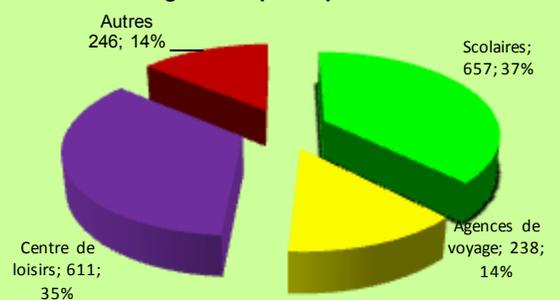


Sorties groupes (Elles ont lieu pour l'essentiel, en mai et juin)

Sorties Groupes  
Nombre de sorties & participants - 2016 à 2018



Sorties Groupes  
Origine des participants 2018



Par rapport aux années 2016 et 2017, la fréquentation des animations 2018 a été moins élevée. La principale raison tient au fait du départ de Samuel Poupin en février 2018. Le nombre de visiteurs à l'Observatoire est resté relativement stable au cours des 3 derniers exercices.



## La transition énergétique



Les objectifs de la transition énergétique sont louables car leur principal but est de réduire ou du moins de contenir l'augmentation des gaz à effet de serre afin de lutter contre le réchauffement climatique qu'il soit d'origine humaine ou non.

Nous allons prendre un exemple dans 3 des principaux leviers sur lesquels il est possible d'agir.

- ◆ soit on évite de dépenser de l'énergie par exemple en isolant mieux l'habitat pour éviter qu'elle se disperse inutilement dans la nature,
- ◆ soit on développe les énergies renouvelables mais pourquoi produire plus alors que l'on peut réduire les volumes en économisant ?
- ◆ soit on augmente les taxes sur les énergies fossiles utilisées par les consommateurs-pollueurs pour les dissuader d'utiliser leurs moyens de transport

Dans le premier cas, prenons l'exemple de la rénovation énergétique des maisons.

Pour la période 2014 à 2016, les ménages auraient dépensé 59,3 milliards d'euros pour des travaux de rénovation (32% du parc de maisons françaises). 260 000 de ces rénovations auraient permis un gain énergétique représentant 2 classes de DPE (Diagnostics de Performances Energétiques) soit 5% et 20% une classe de DPE. Ce n'est pas neutre mais nettement insuffisant.

La plupart des ménages pensent en premier, à mieux isoler leurs ouvertures, non pour faire baisser la facture énergétique mais pour des raisons de confort (2,73 millions de logements en maison en ont déjà bénéficié pour une moyenne de 16 600 € par logement soit un montant total de 45 milliards d'euros de travaux).

C'est donc un montant de près de 13 milliards qui aurait déjà été versé par l'Etat sous forme de crédit d'impôts pour ce seul poste. Aussi a-t-il décidé d'arrêter de verser des subventions sous cette forme pour ce type d'équipement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Installer des doubles vitrages réduit pourtant, en moyenne, les déperditions de 15 à 20 % selon l'état des anciennes ouvertures, économise du chauffage et par voie de conséquence, réduit les émissions de CO<sub>2</sub>, ce qui n'est pas neutre. Le gisement de logements et bâtiments publics qui serait susceptible d'être isolé est encore très important puisqu'il faudrait encore améliorer la performance énergétique de 2,5 millions de logements supplémentaires à l'horizon 2023.

**Dans ce domaine, l'Etat a donc fait un choix financier mais force est de constater qu'il va à l'encontre des objectifs fixés dans le cadre de la transition énergétique.**

En ce qui concerne le deuxième axe, prenons l'exemple des éoliennes en mer :

A ce jour aucun parc éolien en mer n'est opérationnel en France. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir fait des projets pour en installer.

Mais en France on se heurte à toute une batterie de lourdeurs administratives qui font qu'un projet n'est opérationnel qu'au bout de 12 à 15 ans alors que dans d'autres pays 4 à 5 ans suffisent.

Ne pourrait-on activer les procédures pour réduire les délais et profiter de cette manne plus tôt. Une modification de la loi, raccourcissant les délais de recours notamment, permettrait probablement d'y remédier.

Concernant le troisième axe, prenons comme exemple la consommation d'énergies fossiles pour les véhicules terrestres.

On nous dit que pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la transition énergétique il faut réduire la consommation des énergies fossiles qui provoque trop de pollutions et, que pour les atteindre, un des remèdes incontournables serait de surtaxer les carburants ou utiliser des véhicules soi-disant propres (avec des taux réduits de CO<sub>2</sub> et de particules fines infimes), types véhicules électriques ou véhicules à hydrogène. (On se demande d'ailleurs, si ces véhicules étaient plus abordables et si le parc se développait de façon exponentielle où nous irions chercher l'électricité pour recharger les batteries ou pour produire de l'hydrogène d'autant qu'un autre objectif de la transition est de fermer des centrales nucléaires. Puisqu'elles existent et si elles peuvent encore produire sans risques pour la population pourquoi ne pas les laisser fonctionner le plus longtemps possible ? Ca ne changera rien au problème des déchets radioactifs !)

Dans le même temps, on délocalise certains services de l'Etat (Impôts, hôpitaux, maternité, tribunaux, mais aussi les commerces, etc., pour n'en citer que quelques-uns) obligeant ainsi les usagers à se déplacer de plus en plus (alors que les lignes de chemin de fer sont supprimées afin de les remplacer par des navettes de bus qui fonctionnent aux combustibles fossiles). En faisant ainsi on oblige la population à davantage de déplacements qui produisent davantage de CO<sub>2</sub>. Où est la cohérence dans tout cela ?

Cela dit, si on culpabilise les automobilistes, faciles à traire, on passe sous silence les principaux pollueurs que sont les navires, les cargos, les bateaux de croisière et les avions. On entend dire qu'un gros cargo dégage autant de particules fines de souffre que 50 millions de voitures ! Que les 20 plus gros cargos en dégagent autant que l'ensemble du parc automobile mondial... et qu'il y aurait 60 000 cargos qui sillonnent les mers. Que fait-on pour réduire ces émissions qui, si elles participent moins au réchauffement climatique, ont quand même des effets très négatifs sur la santé au même titre que celles dégagées par les véhicules diesel terrestres (Les émissions de ces derniers ont cependant le mérite de transiter par un filtre à particules qui en élimine une bonne partie) ? Que fait-on pour réduire le méthane, autre gaz à effet de serre au pouvoir 25% supérieur au CO<sub>2</sub> ? Et de la vapeur d'eau dégagée par la combustion des énergies fossiles ?

Enfin, d'après l'Agence Internationale de l'Energie, la France ne représenterait que 0,9% des émissions de CO<sub>2</sub> mondiales. En divisant par 2 nos émissions cela resterait marginal par rapport à la pollution de la Chine (28%) et des Etats Unis (15%) qui représentent, à eux seuls, près de la moitié des émissions mondiales !

Si on fait un bref bilan des mesures prises récemment au nom de la transition énergétique, sur le plan financier, on constate :

**Pour l'Etat** : des milliards d'économies sur les doubles-vitrages auxquels s'ajoutent 3 milliards de taxes supplémentaires sur les carburants

**Pour les particuliers et les entreprises** : des milliards de ponctions supplémentaires.

La transition énergétique a bon dos !

*Les chiffres indiqués proviennent de différentes sources de médias mais il est difficile de vérifier leur authenticité.*

**Note d'intention**

Je suis très flatté et très heureux d'être coopté dans votre Conseil d'Administration, ce jour.

Pour moi, l'ADEV est une respectueuse Association de Défense de l'Environnement, dont les avis sont toujours à prendre en considération, lors de consultation, sur des projets d'investissements, sur des orientations d'aménagement de notre territoire ou toute autre actualité.

J'ai pu mieux comprendre votre structure, votre histoire, votre rôle et vos objectifs, lors d'une rencontre avec Messieurs Daniel Rabiller et Hervé Piveteau, il y a quelques semaines.

Mon adhésion s'en est trouvée renforcée car je redoutais, un peu, je vous l'avoue, de trouver, ici, un esprit un peu conservateur voire quelque peu excessif, comme c'est souvent le cas, en matière de défense de l'état existant des sites.

J'ai fait un long et passionnant parcours dans le domaine de l'Architecture, de l'urbanisme et donc de l'aménagement des territoires, participant ainsi, avec plus ou moins de bonheur, aux modifications visuelles et invisibles des sites urbains, ruraux ou naturels.

Ce parcours a traversé des décennies où l'objet architectural, les volumes « bétonnés » malgré de très beaux exemples qui contredisaient mon propos, se concevaient parfois, sans une attention suffisante de l'environnement.

La prise de conscience de ces protections ne s'est généralisée que progressivement depuis, disons, la fin du siècle dernier.

L'environnement ne s'enseignait pas à l'école d'Architecture des années Cinquante/Soixante, Nous étions plus dans l'organisation de la ville, comme l'entendait la Charte d'Athènes et Le Corbusier ; La séparation des lieux de travail et ceux de l'habitat, la séparation du piéton et de l'automobile, ou tout autre objectif, expression d'un urbanisme propre et sanitaire, voulant éliminer les images à la Zola.

Puis l'homme est revenu, au centre des réflexions, avec ses désirs de travailler certes, mais aussi de profiter de sa famille, de ses amis en pratiquant sports et loisirs, en recherchant l'ambiance des campagnes, en prenant des vacances, sources d'investissement touristique, notamment, pour notre département le long de l'atlantique.

Mais chacun voulant voir cet Océan, d'où le front de mer de Saint Jean de Monts, des immeubles remplaçant de belles villas sur le remblai des Sables d'Olonne, ou voulant sa belle maison secondaire dans le microclimat de la côte vendéenne d'où cette étendue de lotissements, à perte de vue, sur la côte et désormais en sublittoral.

Certes, beaucoup ont tiré profit de cet appétit mais force est de constater le repli des surfaces agricoles, l'allongement des dessertes communales, sources de nouvelles réflexions pour repenser cette expansion galopante.

C'est dans ce contexte, où l'Architecte n'intervient, en alertant sur la qualité des aménagements, tout en posant le principe que l'évolution des territoires est inéluctable et nécessaire et que tout rejeter, tout maintenir en état, serait non seulement stagner mais aussi reculer.

D'ailleurs, il n'y a pas que le souci de la côte vendéenne, il y a des transformations de mode de vie par la concentration des activités, la recherche de la compétitivité dans la consommation, l'arrivée des nouvelles technologies dont on ne sait ce qui nous attend, qui bouleversent encore plus notre territoire, vidant les campagnes au profit des agglomérations urbaines, vidant les centres des villes et les bourgs de toute activité.

L'architecte est, comme vous, spectateur de cette transformation.

C'est pourquoi, tout projet intelligent, soucieux de son intégration, lieu de rencontre nécessaire, doit être encouragé et, ce n'est pas parce qu'il change l'image, les perspectives des vues, qu'il doit être rejeté.

Deux exemples connus et prestigieux pourraient servir d'exemple :

- ◆ Le pont de Millau, ouvrage de grande beauté et source de revitalisation pour la ville désengorgée de son trafic routier.
- ◆ Le Musée Guggenheim à Bilbao, architecture d'opposition aux lignes des immeubles de la ville mais source d'attraction et de renaissance d'une ville morne et triste.

C'est dans cette optique, que je souhaite jouer mon rôle dans l'association, Notre association.

Je vous remercie

Guy Durand  
Architecte Honoraire

**Nouveautés 2019 en matière d'animations**

Nous allons désormais offrir à nos visiteurs 3 types différents d'animations sur le site de l'observatoire d'oiseaux de l'île d'Olonne

- observation d'oiseaux avec longues-vues (animées par des guides bénévoles) au tarif de 3,50 €
- visites guidées dans le marais d'Olonne avec un animateur tous les jours ouvrés de 10 h à 11h30 au tarif de 5 €
- visites couplées (observation d'oiseaux et visite guidée dans le marais) au tarif de 7 €

Nos principaux visiteurs étant des touristes de passage (cf. graphique page précédente) nous avons pris contact avec la commune de l'île d'Olonne pour lui demander de mettre en place une présignalisation routière de l'observatoire afin d'être plus visibles des automobilistes et de drainer davantage de visiteurs.

D'autre part, la billetterie de ces animations pourra se faire soit sur place soit directement par réservation en ligne sur notre site Internet [www.adev-asso.fr](http://www.adev-asso.fr)